

Séance du 25 octobre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mmes Dufrene, Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, M. Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, M. Saussié donne pouvoir à Mme Durruty, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

ABSENTS : MM. Trunet, Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Convention entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Ville de Bayonne pour la configuration du Pôle d'archives de Bayonne et du Pays Basque.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le département des Pyrénées-Atlantiques a décidé de créer à Bayonne une annexe du service départemental des archives et de lui donner l'envergure d'un pôle d'archives de pays, qui rassemble la mémoire commune du Pays Basque. Sa volonté est d'y conserver et d'y communiquer, dans le respect de la législation archivistique en vigueur, des fonds provenant de différents partenaires, publics ou privés, afin de favoriser et de développer la connaissance et la valorisation du patrimoine écrit et sonore. Il offre donc à toutes les communes du Pays Basque, quelque soit le seuil de population, la possibilité de déposer leurs archives au Pôle d'archives de Bayonne et du Pays Basque.

Pour sa part, la ville de Bayonne possède un fonds d'archives historiques remarquable par son volume (près de 400 mètres linéaires), par son ancienneté (les documents les plus anciens datent du Moyen Age) et par la qualité des fonds privés récemment entrés (fonds de la Communauté israélite, fonds des architectes Louis et Benjamin Gomez...). Ces fonds ont toujours été conservés, classés et communiqués dans les locaux successifs de la bibliothèque municipale, et ce depuis le milieu du 19e siècle.

Forte de ce patrimoine, la Ville de Bayonne se doit de s'associer à la réalisation de ce projet de diffusion et de valorisation des archives du Pays Basque qui se concrétise aujourd'hui. Dès 1999 en effet, la Ville s'est engagée dans un partenariat étroit avec les différents partenaires du projet, sous la tutelle de l'Etat et du Comité scientifique de préfiguration du Pôle dirigé alors par M. Gérard Ermisse, chef de l'Inspection générale à la Direction des Archives de France. La Ville s'est également très fortement impliquée pour que la construction du futur Pôle se réalise à Bayonne.

Aujourd'hui, elle décide de contribuer à l'enrichissement des fonds proposés au public, en confiant au Département ses archives d'intérêt historique, d'origine publique et privée, afin qu'elles soient conservées au sein du Pôle d'archives de Bayonne et du Pays Basque, à l'exclusion de tout autre lieu et sans transfert de propriété.

Il convient donc de définir et de fixer les modalités de partenariat entre la Ville de Bayonne et le Département des Pyrénées-Atlantiques afin de préparer le dépôt desdites archives. C'est l'objet de la convention qui vous est soumise dont je vous demande d'approuver les termes et d'autoriser Monsieur le Député Maire à la signer.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.